

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**ARRETE PORTANT DELEGATION DU MAIRE**

**A MONSIEUR JOLY CHRISTIAN**

Le maire de la commune de Mehun-sur-Yèvre,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à sept le nombre des Adjoints,

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur JOLY Christian en qualité d'adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur JOLY Christian 2ème adjoint au maire,

**ARRETE :**

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur JOLY Christian 2ème adjoint au maire est délégué pour intervenir dans le domaine de l'urbanisme.

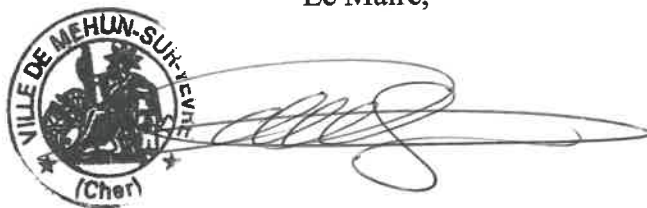
- La délivrance des autorisations d'occupation des sols, des demandes de renseignements d'urbanisme, des certificats d'urbanisme.
- La délivrance des autorisations concernant l'application du règlement local de publicité intercommunal.
- La délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.

**Article 2 :** Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs au domaine de l'urbanisme, du droit des sols, de la publicité et de l'occupation du domaine public.

**Article 3 :** Cette délégation de fonction et de signature est donnée durant la seule période d'absence du Maire du 23 juillet 2022 au 14 août 2022 inclus.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie, notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à madame la Sous-Préfète ainsi qu'à Monsieur le trésorier municipal.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Notifié le : 13/07/2022  
Publié sur le site de la commune le : 13/07/2022  
Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :  
Numéro de certificat 018211801410

Notifié le : 13 juillet 2022  
Christian JOLY

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops.